



L'Incorruptible

Bulletin des Amis de Robespierre

« Les hommes de tous les pays sont frères et les différents peuples doivent s'entraider selon leur pouvoir comme les citoyens du même état » M. Robespierre

OCTOBRE 2004,
N° 49

Éditorial de
Georges
SENTIS



SOLDATS DE L'AN II, F.F.I. DE 1944.

Tel sera le thème de la journée de témoignage et d'étude que les Amis de Robespierre et diverses associations d'anciens Résistants organiseront en avril 2005 à Arras. Ce sera l'occasion de vérifier la véracité de la déclaration faite en mai 1945 par le colonel Gandoet (officier de carrière) lors de la remise du drapeau au 151^e Régiment d'Infanterie : « La 151^e Demi-brigade fut formée en 1792 par l'amalgame des troupes volontaires et des soldats du roi. Vous les métallos parisiens, les F.T.P. de l'ancien régiment de Paris du glorieux colonel Fabien unis à des officiers de l'armée d'Afrique, vous avez prouvé que vous étiez dignes de vos prédécesseurs, les volontaires de 1792 ».

Parmi les sujets qui seront abordés ce jour là, celui du Soldat-Citoyen figurera en bonne place.

Tout d'abord sous l'angle des problèmes posés par la dérive du concept de citoyenneté française à celui de nationalité française. En effet, si en l'An II on ne demanda pas aux volontaires d'attester de leur nationalité française (concept inconnu à cette époque), et si durant la Résistance, antifascistes allemands, républicains espagnols et travailleurs immigrés particulièrement nombreux dans notre région, participèrent activement au combat clandestin, il n'en fut pas de même dans les semaines qui suivirent la Libération.

Car quelle pouvait être dans une armée française en voie de reconstitution, la place des « étrangers » ?

Que faire, en particulier, des milliers de Polonais qui après avoir combattu dans la clandestinité au côté des patriotes du Nord et du Pas-de-Calais, désiraient poursuivre le combat jusqu'à la destruction totale du III^e Reich, condition sine qua non de la renaissance de la Pologne ?

Par ailleurs, anciens Résistants et historiens seront amenés à se pencher sur l'affrontement de deux conceptions de l'armée : celle, traditionnelle, de la « grande muette » et celle d'une armée de soldats-citoyens. Répondant à la question : comment concilier ces deux mots, soldat et citoyen, un responsable F.T.P.F. écrivit : « Nous réclamons pour le premier le droit de vote, la liberté de lire, voire d'écrire, dans la presse de son choix. Du second nous exigeons discipline et sacrifice ».

Voir comment cela a pu se traduire dans les faits : tel sera un des moments forts de notre rencontre.

Georges SENTIS
Docteur en histoire

Sommaire :

Portraits de Robes-	2
La peine de mort de l'Ancien Régime à la Révolution	3
Quand le Tribunal révolutionnaire prononçait des acquittements	4
Robespierre et l'Être Suprême.	5
Nouvelles brèves	6-7
Robespierre dans le texte	8



Les Amis de
Robespierre (AFRR)
Maison des sociétés
Rue A. Briand
62000 Arras
Tel/Fax : 03.21.55.30.71
Respons. de publication
C.Lescaux-L.Petit

sur le Net :

www.amis-robepierre.org

Bienvenue

sur le site des

Amis de
Robespierre



contact@amis-robepierre.org



LES PORTRAITS DE ROBESPIERRE (SUITE)

LA NUIT DU NEUF THERMIDOR par Jean-Joseph WEERTS

Le nom de Jean-Joseph WEERTS est peu connu du grand public. Il eut pourtant son heure de gloire à la fin du XIX^e siècle.

Il est né le 1^{er} mai 1846 à Roubaix dans une famille ouvrière de neuf enfants. Ses parents d'origine belge n'étaient pas unis par le lien du mariage. Son père, dans sa jeunesse, avait suivi des cours de dessin et de sculpture à l'Académie d'Anvers.

A l'âge de 12 ans, le jeune Jean-Joseph suit les cours de dessin, de figures d'ornement et de brosse à l'Académie des Beaux-Arts de Roubaix. Élève très doué, il monopolise rapidement les récompenses. De 1860 à 1864, il fait de tels progrès qu'il obtient une bourse de 1200 francs qui lui permet de se perfectionner à l'école des Beaux-Arts de Paris. Il entre dans l'atelier du peintre Cabanel à Paris. En 1868, Jean-Joseph WEERTS loue un atelier rue de Seine. Commence alors une carrière qui ne s'arrêtera que le 28 septembre 1927.



La nuit du 9 au 10 Thermidor (au musée de Roubaix)

On a recensé plus de 700 tableaux peints au cours d'un fécond labeur. Portraits fresques tableaux de genre...il s'essaie avec un égal bonheur à tous les genres.

En 1880, l'État lui commande un tableau sur le thème de l'assassinat de Marat. En 1882, le portrait de Joseph Bara voit le jour. En 1897, J.-J. WEERTS réalise *La Nuit du neuf au dix Thermidor*, tableau qui lui vaudra d'être promu au grade d'officier de la Légion d'Honneur.

Nous avons la chance de posséder les différents états de la pensée du peintre sous forme d'études.

L'action se situe au moment précis où Robespierre, entouré des ses amis, Coffinhal, Hanriot, Saint-Just et Couthon, refuse de signer l'acte par lequel il appellerait la Commune de Paris à l'insurrection. Par ce geste, Robespierre renonce définitivement à la lutte politique, ce qui signifie pour lui son arrêt de mort, mais aussi son salut devant l'Histoire.

Dans une première étude du peintre, on voit Robespierre assis sur une chaise, la tête inclinée. Cela lui procure un air accablé ; une autre étude le montre installé dans un cabriolet, la tête toujours inclinée ; dans la version définitive WEERTS attribue à son personnage une attitude chargée de fermeté, les jambes écartées, accoudé à la table. Robespierre cette fois dirige son regard droit devant lui.

En 1922, WEERTS peint *La vision de Robespierre*. La Liberté apparaît sur l'ex-place Louis XV où l'échafaud est encore dressé. Dans un coin du tableau, Robespierre, debout dans son cabinet de travail, s'est levé soudainement et regarde avec effroi cette liberté immense qui vient de briser ses chaînes et fait retentir de ses clameurs la place où l'échafaud fonctionne toujours.

M. DUMEUSE



Merci à M. Daniel SOMOGYI pour le courrier et les gravures qu'il nous a fait parvenir à propos de notre précédente rubrique. Nous y consacrerons un prochain article

LA PEINE DE MORT DE L'ANCIEN RÉGIME À LA RÉVOLUTION.

Les historiens et hommes politiques de parti pris qui ont choisi de prouver que la Révolution de 1789 avait été l'abomination des abominations, le déchaînement de la populace ivre de sang, le pouvoir au main des monstres... ont beau jeu d'effrayer les âmes sensibles avec des récits qui donnent froid dans le dos.

Certes la Révolution a connu ses excès.



Peut-on accepter pour autant l'exploitation falsificatrice qui consiste à sélectionner des événements et des comportements certes réels mais abusivement sortis de leur contexte ?

Comment peut-on aujourd'hui encore parler, par exemple, des exécutions capitales de 1793 ou 1794 (en cachant celles de 1795 et la Terreur Blanche) en oubliant sciemment tout ce que les historiens les plus éminents nous ont appris à connaître des mentalités de l'époque ?

Les peuples de France et d'Europe avaient alors avec la Mort des rapports forgés par des siècles de régime féodal où la misère, les famines, les épidémies, la mortalité infantile massive, les pendaisons, la torture avaient nourri une relative accoutumance à la brutalité et au spectacle des cadavres.

Notre sensibilité est aussi un produit de l'histoire

Faut-il rappeler que sous le bon Louis XVI, il existait 115 délits punis de peine de mort ? On était pendu pour avoir abattu un chêne ou tué une bête de somme. On pouvait être condamné à mort pour avoir volé son maître ou colporté des livres attaquant la religion, ou n'avoir pas salué une procession.

Ce n'est qu'en 1787 et sous la pression des philosophes, qu'on consentit officiellement à ne plus recourir à la question pour extorquer des aveux et jusqu'à cette date, on pouvait voir le juge lui-même prêter main forte au bourreau pour torturer un accusé.

Il faut être bien ignorant ou de bien mauvaise foi pour ne pas faire référence à la réalité de ces mœurs de l'Ancien Régime quand on juge des tribunaux révolutionnaires, qui fonctionnaient, faut-il le rappeler, dans un pays assiégé de toutes parts.

N'est-ce pas la douce reine Marie-Antoinette qui suggéra le Manifeste de Brunswick qui menaçait d'une « vengeance mémorable » le peuple de Paris ?

Certains de ceux qui virent guillotiner Louis XVI le 21 janvier 1793 avaient pu être aussi les spectateurs d'une bien plus cruelle exécution, celle de l'artésien Robert Damiens effroyablement écartelé en place de grève en 1757 pour avoir égratigné le roi LOUIS XV d'un coup de canif. La délicate et raffinée aristocratie installée au premier rang offrit ce jour là au peuple du sang à la une, des chairs déchiquetées et des hurlements de douleur.

Violence et meurtres étaient pratiques quotidiennes : un carrosse pouvait, dit Restif de la Bretonne, écraser un père de famille au coin d'une rue sans que l'équipage s'en soucie.

Est-ce si difficile de comprendre que la guillotine, aujourd'hui objet d'une légitime horreur ait pu être accueillie alors, comme un instrument d'adoucissement des mœurs ?

C'est bien avant la Terreur que le 14 juillet 1789, les bourgeois parisiens acclamaient le spectacle de la tête de Delaunay promenée dégoulinante de sang au bout d'une pique. « Nos maîtres nous ont rendu aussi cruels qu'eux », écrit en substance à sa femme BABEUF, arrivant à Paris en pleine effervescence.

La Révolution Française a été un grand mouvement d'émancipation de l'humanité toute entière. Elle a certes été « un devoir terrible » comme l'écrit Victor Hugo dans *Quatre-vingt-treize*. Ne la montrer qu'à travers une vitre éclaboussée de sang, c'est falsifier l'histoire.

Christian. LESCUREUX

1. Dans une récente émission de France-Inter, Laurent DINGLI auteur d'un nouveau *Robespierre* chez Flammarion s'est demandé textuellement : « Pourquoi l'admirateur de J.-J. Rousseau était-il devenu un monstre ? » allant jusqu'à le comparer « psychologiquement » à Hitler.

Règlement du Conseil provincial d'Artois concernant les salaires des bourreaux et autres frais des exécutions de justice du 28 juin 1757 (Extraits)

Pour brûler : 90 livres
Jeter les cendres au vent : 6 livres
Rompre (les membres) : 60 Livres
Pendre : 30 livres
Brouter les cadavres : 3 livres
Appliquer la question : 15 livres

QUAND LE TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE PRONONÇAIT DES ACQUITTEMENTS.

Loïn de l'imagerie nous montrant un Tribunal révolutionnaire inique où les "créatures" de Robespierre, Herman puis Dumas présidaient en négligeant l'instruction et les procédures, accélérant et bâclant les jugements ; où la marionnette déshumanisée Fouquier-Tinville - grand Inquisiteur, pardon, Accusateur public - dirigeait les poursuites en exécutant consciencieux des basses œuvres du pouvoir Montagnard fixant chaque matin le nombre de charrettes de condamnés de la journée ; où les juges et les jurés étaient évincés lorsqu'ils n'étaient pas des sans-culottes bon teint et remplacés par des exécutants dociles des volontés du pouvoir révolutionnaire ; où les prévenus comparaissaient et étaient jugés par "fournées" mêlant adversaires politiques de Robespierre et droits communs ; où les jugements étaient immédiatement exécutoires sans appel ni recours en cassation menant inéluctablement à la "Louison" ; il est une période - la Terreur justement - où le Tribunal révolutionnaire prononçait des acquittements.



Le juge Herman de Saint-Pol (debout à gauche) préside le Tribunal révolutionnaire lors du procès de Marie-Antoinette. (Musée Carnavalet, Détail)

Oui, il y a eu une époque - celle du gouvernement conventionnel de l'An II, celle de la Terreur - « où les accusés reconnus innocents étaient indemnisés aux frais du Trésor public : lorsqu'un accusé était acquitté par le Tribunal révolutionnaire, la Convention lui allouait par décret une indemnité. Et il ne faut pas croire que les acquittements fussent rares, et que, par conséquent, les indemnités fussent une mesure extraordinaire, votée dans quelques cas exceptionnels. Tout au contraire : il est peu de séances de la Convention, dans les mois qui précédèrent le 9 Thermidor (car après Thermidor, il n'en fut plus ainsi), où il n'ait été rendu un ou plusieurs décrets de ce genre ».

Avec James Guillaume, ouvrons au hasard les procès-verbaux de cette période : on y trouvera, par exemple, à la date du 30 Prairial An II, le décret suivant : « La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de son Comité des secours publics sur la pétition du citoyen François Torchepot, maire de la commune de Blis-et-Born, département de la Dordogne, lequel, après un mois de détention, a été acquitté et mis en liberté par un jugement du Tribunal révolutionnaire de Paris, du 27 Prairial présent mois, décrète que, sur la présentation du présent décret, la Trésorerie nationale paiera au citoyen Torchepot la somme de deux cents livres, à titre de secours et indemnité, et pour l'aider à retourner dans son domicile éloigné de cent trente lieues ». Pour d'autres exemples du même genre, je

vous invite à lire les Études révolutionnaires de James Guillaume notamment le tome III.

Oui, et loin de moi l'idée de le nier, la Convention se montra terrible envers les ennemis de la République mais en même temps, elle fit une réalité du principe de l'égalité devant la loi. N'avait-elle pas, le 2 Germinal An II, rappelé à tous les citoyens que la justice et la probité étaient à l'ordre du jour dans la République française ? Il m'a paru utile de porter à la connaissance de tout cet aspect souvent totalement occulté de la Convention.

Michel CSANYI

NB : Né à Londres, de père suisse et de mère française, James Guillaume fut l'ami de Bakounine avec qui il milita. Il fut nommé en 1887 membre en France d'une commission chargée de publier les documents d'archives de la Révolution française.

Robespierre et l'Être Suprême.

La question de l'Être Suprême fut toujours plus épineuse pour les robespierristes que pour leurs opposants. Ceux-ci, au premier rang desquels il faut placer les acteurs du 9 Thermidor, ont fait du culte de l'Être Suprême célébré le 20 Prairial an II, LA manifestation de la prétendue psychopathie de Robespierre.

Le culte de l'Être Suprême concentre en effet, toutes les facettes du personnage privé et politique que fut Robespierre et tous les enjeux politiques du printemps 1794 que l'on saura finalement fatal à l'Incorruptible. Ses ennemis d'hier et d'aujourd'hui firent mine d'y voir et sa volonté d'aspirer à la dictature (il est le *pontife* de la fête certes mais parce que président de la Convention, élu par ses pairs !) et sa schizophrénie sanguinaire (la fête est un appel à la réconciliation deux jours avant la loi de Prairial qui instaure la Grande Terreur) et son caractère de « chef de secte » (Vadier, déchristianisateur acharné du Comité de sûreté générale, n'a-t-il pas monté l'affaire Catherine Théo, qu se prétend la « mère de Dieu », c'est-à-dire celle de Robespierre). Bref, ce qui dérange, est résumé par un sans-culotte à qui l'on prête cette phrase le 20 Prairial : « Il ne lui suffit pas d'être le maître : il faut qu'il soit Dieu ».

Le culte de l'Être Suprême n'est aucunement une *religion* nouvelle du *prophète* Robespierre : elle est d'abord un coup d'arrêt à la déchristianisation qui a engendré tant de réactions contre-révolutionnaires de la part d'une population attachée à ses croyances. La fête de l'Être Suprême n'est pas un commencement : elle met un point final à la lutte contre les terroristes déchristianisateurs (qui viennent d'être rappelés à Paris) dont l'*idole Athéisme* est brûlée symboliquement sur le Champ de Mars. Les zéloteurs du culte de la Raison au sein de la Convention pardonneront difficilement à Robespierre cette double victoire (l'une politique sur les Hébertistes pourtant en position de force dans la Capitale, l'autre populaire avec le large soutien de la Province après le départ de représentants craints et honnis).



Détail d'un éventail montrant Robespierre brûlant l'athéisme et le fanatisme et dévotant la

C'est une religion sans dogme (respect du prochain, immortalité de l'âme, fraternité, réconciliation), sans prêtre – et donc sans *Pontife*. Sont renvoyés dos à dos l'Église et ses prêtres « fanatiques », soutiens de la monarchie et les athées militants, souvent terroristes sanguinaires (Fouché, Tallien...). Il faut lire son discours de Frimaire an II sur la liberté des cultes. C'est aussi une fenêtre ouverte au libre exercice de tout culte privé et public qui respecte ces principes : le christianisme pouvait sans difficulté majeure se glisser dans les amples habits de l'Être Suprême. Malgré le calendrier révolutionnaire nul ne fut d'ailleurs dupe de la date choisie pour la fête parisienne : le 20 prairial an II, était le jour de la ci-devant Pentecôte !

Ce culte se veut une consolation pour les pauvres (l'espoir d'une vie éternelle meilleure est une consolation aux inégalités terrestres) et un refus de l'« athéisme aristocratique » de cabinet : Condorcet est plus proche de nos conceptions métaphysiques contemporaines mais Maximilien le déiste rousseauiste, que son professeur désignait enfant comme « un mauvais chrétien », était plus en adéquation avec la mentalité et

les aspirations de ceux qu'il appelait *le peuple*. « Oui, dit Jaurès, il y avait là une grande et triste pensée, je ne sais quel jour profond, mystérieux et sombre, ouvert sur les douleurs et les injustices que la Révolution ne guérissait pas ». Je rejoins ici Mathiez pour qui Robespierre aimait moins Dieu que le peuple et il n'aimait Dieu que parce qu'il le croyait indispensable au peuple.

C'est cette nécessité de « l'opium du peuple » qui gêna et gêne encore nombre des analystes de la pensée de l'Incorruptible. Avec nos yeux laïcs, nous voyons dubitatifs, un Robespierre « prêtre » et « mauvais chrétien » : n'est-ce pas nous qui sommes schizophrènes ?

Laurent PETIT

1. Culte : hommage religieux rendu à une divinité, un saint personnage ou un objet déifié. (Petit Robert)

2. Religion : système de croyances et de pratiques, impliquant des relations avec un principe supérieur, et propre à un groupe social. Jusqu'au XVIII^e s., *religion*, opposé à *superstition*, désignait spécialement la religion catholique considérée comme seule vraie. (Petit Robert)

3. Condorcet : « Robespierre est un prêtre et ne sera jamais que cela »

4. Jaurès, *L'histoire socialiste de la Révolution française*, T. III, p. 328.

Deux amis nous ont quittés.

Coup sur coup, deux tristes nouvelles nous sont parvenues au début de septembre.



L'écrivain **André STIL**, membre de l'Académie Goncourt, est décédé à Bellecroze le 4 septembre 2004. Nous avons eu le privilège de le côtoyer une semaine durant à l'occasion de la sortie de son livre *Quand Robespierre et Danton inventaient la France*. André STIL avait spontanément et bénévolement accepté notre invitation à venir donner une série de conférences sur Robespierre et la Révolution, en matinée dans les lycées du département et en soirée dans six des principales villes du Pas-de-Calais. C'était en janvier et février 1989 au moment même où les éditions Grasset publiaient son roman *Maxime et Anne* avec Arras pour seul cadre et où il imaginait ce qu'avaient pu être les amours contrariées de Maximilien Robespierre et de sa cousine Anne Deshorties.

L'année suivante, André STIL revenait à Arras pour y recevoir à l'Hôtel de Ville, la Rose d'Or et l'hommage des Rosati, prestigieuse société littéraire à laquelle avait appartenu Robespierre. Il était resté depuis attentif à nos activités. Nous nous sommes naturellement associés à la multitude des hommages rendus au grand écrivain qui était aussi pour nous un fidèle Ami de Robespierre.

Luc DELAPORTE, alors proviseur à Paris, avait rejoint notre association dès sa création et une fois sa retraite prise à Arras il s'était fortement investi au sein de notre comité directeur. Malheureusement, des ennuis de santé l'avaient obligé ces derniers temps à restreindre ses activités et c'est avec une infinie tristesse que nous avons appris son décès survenu à Arras le 5 septembre 2004

R@BESPIERRE sur le Web.

Le site des Amis de Robespierre continue de nous valoir d'innombrables visites et d'intéressants échanges.

Nous avons eu aussi l'agréable surprise de quelques excellentes pages consacrées à Robespierre sur le site <http://www.arras-online.com>. On peut par exemple lire cette conclusion à une succincte et pertinente biographie : « Si le personnage de Robespierre restera connu comme l'Incorruptible et peut-être l'un des précurseurs de l'idée de la démocratie, il sera également et surtout l'une des plus grandes figures de la Révolution Française. Parfois « oublié » ou « occulté » pour ses positions libertaires qu'il souhaite situer entre laxisme et fanatisme, Robespierre aura sans doute été victime d'avoir osé combattre avec tant de ferveur et de franchise toute idée d'autoritarisme et de privilège »

MEURCHIN était au XVIII^e siècle un village. Une branche de la famille Robespierre s'y était développée. Notre ami Arsène DUESNE est un lointain descendant de cette illustre famille et il a créé un site (<http://persa.wanadoo.fr/grangeon/robesp/robespierre1.htm>) sur lequel les internautes peuvent faire connaissance avec les ROBESPIERRE de MEURCHIN.

Des internautes de HAMBOURG (Allemagne), Jan KNUPPER et Malke MANSKE nous ont signalé, à l'occasion d'un courrier, l'existence de leur site fort riche (<http://www.republique.de/impressum.php>) consacré à la Révolution Française avec de nombreuses rubriques et biographies.

UN ROBESPIERRE POSTILLON ?

Nos amis du club d'histoire de Carvin nous ont envoyé cette anecdote. Au XVIII^e siècle, la famille ROBESPIERRE, gens de robes, jouissait à CARVIN d'un certain prestige dû en partie à la faveur des princes d'Épinoy. Au XIX^e, leur situation s'était bien dégradée et Cyr-Louis ROBESPIERRE, était connu dans la petite ville sous le nom de « Louis de la poste » car il avait dû se reconvertir dans les activités de la poste aux chevaux. Bravant l'anti-robepierrisme en vigueur il ne renia jamais pour autant son nom et portait, toujours affiché bien en évidence sur sa berline, le nom de ROBESPIERRE.

LES PROCHAINS SEMINAIRES DE L'IHRF (Institut d'Histoire de la Révolution)

Les mercredis de 17 à 19 h salle Marc Bloch Paris 1 Sorbonne rue Victor Cousin Escalier C 2^e étage

3 novembre : Les voies nouvelles de la Recherche (J.C. Martin)

10 novembre : L'épée, la guillotine et la plume : violences et compromis d'une génération (P. Serna)

17 novembre : La question de l'affranchissement militaire et la Révolution Française - début XIII^e et début XIX^e (Bernard Gainot)

24 novembre : La Terreur comme fiction juridique (Anne Simonin).

ROBESPIERRE DANS LE TEXTE :

On connaît les plaidoiries de Robespierre, ses adresses à la Nation artésienne ou française, ses nombreux discours à la Constituante, à la Convention et aux Jacobins, ses articles de presse dans les deux journaux qu'il a créés. On connaît moins bien la multitude de textes qu'il a écrits ou co-signés durant les douze mois qu'il a participé au gouvernement de la France au sein du Comité de Salut public.

Notre ami Bruno DECRIEM a accompli il y a quelques années, l'énorme travail qui consistait à dépouiller tous les actes du Comité de Salut Public (CSP) et à rassembler, en un volume grand format de près 300 pages, les 400 actes du CSP portant la signature de Robespierre, avec pour chacun, des notes explicatives sur les circonstances ou les personnages impliqués.

A ceux qui, comme on a pu l'entendre récemment sur France-Inter (dans l'émission *2000 ans d'histoire*) osent balayer du revers de la main les circonstances dramatiques dans lesquelles Robespierre et le Comité ont dû agir durant cette année terrible, nous recommandons de lire ce *Recueil des Actes du Comité de salut Public*. Ils y prendront connaissance des arrêtés pris jour après jour, dans la fièvre d'un pays en guerre contre toute l'Europe et déchiré par des luttes intérieures. Et ils y découvriront que, pour une large part, ces décisions auxquelles Robespierre a participé dès juillet 1793 concernent la conduite des opérations militaires. Exemples :

8 août 1793 : *Le CSP considérant les progrès rapides dont les ennemis nous menacent depuis la prise de Valenciennes, a arrêté de concert avec le Conseil exécutif, les mesures suivantes : il sera envoyé sur le champ un courrier extraordinaire aux représentants du peuple près les armées de la Moselle et du Rhin, et aux citoyens Jeanbon Saint-André et Prieur pour qu'ils exécutent, lors de l'arrêté reçu, la mesure pour laquelle ils ont déjà reçu des ordres tendant à extraire des armées de la Moselle et du Rhin 30 000 hommes d'infanterie qui seront transférés à Péronne et à St Quentin...Le Comité de Salut Public met cinq millions à la disposition du ministre de la Guerre pour les frais de transport en poste...*

24 août 1793 : *Le Comité...arrête que le ministre de la Guerre donnera sur le champ les ordres nécessaires pour faire partir sans délai et successivement les divers escadrons qui devaient former le corps de dragons de la Manche pour se porter à l'armée du Nord et être incorporés par escadron dans les corps de cavalerie d'ancienne formation.*

Sept décisions de cette nature, signées de Robespierre ont été prises en août, cinq en septembre, 16 en octobre, 18 en novembre, 22 en décembre 1793, etc.

De même pour 1794 (An II de la République) :

12 nivôse An II : *Le Comité...considérant qu'il est nécessaire de fabriquer des carabines pour armer une partie des défenseurs de la République, afin de leur donner des armes égales à celles que nos ennemis emploient ; qu'il faut que ces carabines soient promptement fabriquées ; arrête : 1° Que chaque district recherchera s'il existe dans son arrondissement un ou plusieurs armuriers en état de travailler à la fabrication de ces carabines, et qu'il enverra leurs noms et leurs demeures à la section des armes du CSP...*

7 pluviôse An II : *La République a besoin de potasse pour la fabrication du salpêtre et de la soude remplacerait la potasse dans la plupart des usages : la nature nous donne sans mesure le sel marin dont on peut extraire la soude. C'est donc aujourd'hui un moyen de salut public d'opérer en grand cette séparation... C'est dans ces vues que le CSP invite tous les citoyens ...*

22 germinal An II : *Le Comité arrête que la commission des armes et poudres fera passer sans délai à l'armée de la Moselle les objets suivants : 4 000 fusils, 654 sabres de cavalerie, 310 sabres de dragons, 279 sabres de hussards, 38 sabres de chasseurs à cheval.*

6 messidor An II : *Disposition des forces navales et de divers points de croisière, proposées au CSP par le Commissariat de la marine et des colonies :*

La rentrée du convoi d'Amérique nécessite qu'il soit pris de nouvelles mesures pour les forces navales dans l'Océan. L'intérêt de la République exige que son armée navale forme une masse importante ...

Notons que le lendemain le Comité arrêtait que : *le concours pour la restauration des monuments formant le Muséum d'Histoire naturelle s'ouvrirait le 1^{er} Thermidor.* (Autre champ d'activité malgré les circonstances).

Bien sûr, bon nombre d'autres décisions sont des mesures d'ordre intérieur : la contre-révolution qui était active, les spéculateurs qui augmentaient les difficultés de ravitaillement, les persécutions religieuses qui discréditaient le Gouvernement et ses demandes (notamment le recrutement) donnèrent à Robespierre bien des occasions d'agir. Nonobstant, peut-on nier que c'est avant tout la situation quasi désespérée d'un pays assiégé qui a principalement dicté au Comité de Salut public la conduite qui fut la sienne en 1793-94 ?